

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°27 du 30 juillet 2009

PARTIE TEMPORAIRE

Armée de terre

Texte n°21

CIRCULAIRE N° 100012/DEF/RH-AT/PRH/S/OFF

relative au nombre de places ouvertes par domaines de spécialités aux épreuves de sélection professionnelle organisées en 2009.

Du 6 juillet 2009

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau « politique des ressources humaines »*.

CIRCULAIRE N° 100012/DEF/RH-AT/PRH/S/OFF relative au nombre de places ouvertes par domaines de spécialités aux épreuves de sélection professionnelle organisées en 2009.

Du 6 juillet 2009

NOR D E F T 0 9 5 1 7 1 3 C

Références :

Décret n° 2008-931 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 13 ; signalé au BOC 39/2008. ; BOEM 311-0.2.1, 313.1, 321.1, 323.1, 332.1.2.5, 651.5.1) modifié.

Décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 35 ; signalé au BOC 42/2008. ; BOEM 300.7, 311-0.3.2.1, 323.1, 332.1.2.6.1, 651.4.1) modifié.

Décret n° 2008-956 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 38 ; signalé au BOC 43/2008. ; BOEM 300.3.1, 311-6.4.1, 313.1, 331.2.1).

Arrêté du 30 janvier 2009 (BOC N° 9 du 23 février 2009, texte 13. ; BOEM 311-0.3.2.2, 621-4.4.3).

Circulaire n° 550190/DEF/RH-AT/CONCOURS/RSD du 17 février 2009 (BOC N° 12 du 4 mai 2009, texte 55.).

Circulaire n° 100003/DEF/RH-AT/PRH/S/OFF du 19 février 2009 (BOC N° 11 du 6 mars 2009, texte 37.).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Référence de publication : BOC N°27 du 30 juillet 2009, texte 21.

1. GÉNÉRALITÉS.

La circulaire n° 100003/DEF/RH-AT/PRH/S/OFF du 19 février 2009 définit les conditions d'établissement et d'acheminement des dossiers de candidature aux épreuves de sélection professionnelle (ESP) organisées en 2009 pour l'accès au grade de major de l'armée de terre.

La circulaire n° 550190/DEF/RH-AT/CONCOURS/RSD du 17 février 2009 précise les principes d'organisation et de déroulement de ces épreuves, la composition des jurys et de la cellule de mise en oeuvre.

Ces ESP sont ouvertes aux :

- sous-officiers de carrière de l'armée de terre ;
- sous-officiers servant à titre étranger ;
- sous-chefs de musique de carrière servant dans les formations de l'armée de terre.

2. NOMBRE DE PLACES OUVERTES PAR DOMAINE DE SPÉCIALITÉS.

Le nombre de places ouvertes pour chaque ESP dans chacun des domaines de spécialités figure en annexe.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général,
chef du service de la gestion du personnel,*

Jean-Marc RIPOLL.

ANNEXE.
**NOMBRE DE PLACES OUVERTES AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE
 ORGANISÉES EN 2009.**

Volume maximal de places ouvertes aux épreuves de sélection professionnelle
 réparti par ensemble de gestion.

ENSEMBLE DE GESTION.	NOMBRE DE PLACES OUVERTES AUX ÉPREUVES.
ADMINISTRATION (ADM).	21
AÉROMOBILITÉ (AER).	1
COMBAT DE L'INFANTERIE (INF).	9
COMBAT DES BLINDÉS (BLD).	10
COMBAT ET TECHNIQUE DU GÉNIE (GEN).	12
COMMUNICATION (COM).	1
DÉFENSE NUCLÉAIRE, BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE (NBC).	4
DÉFENSE SOL-AIR (DSA).	4
ÉDUCATION ET ENTRAÎNEMENT PHYSIQUES, MILITAIRES ET SPORTIFS (EPS).	12
EMPLOI DES FORCES (EMP).	4
FEUX DANS LA PROFONDEUR (FDP).	5
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH).	50
LÉGION ÉTRANGÈRE (LEG).	15
MAINTENANCE (MAI).	50
MOUVEMENTS-RAVITAILLEMENTS (MVT).	14
MUSIQUE (MUS).	1
PILOTAGE-BUDGET-COMPTABILITÉ-FINANCES (PBF).	14
RENSEIGNEMENT (RGE).	29
SANTÉ (SAN).	5
SOUTIEN DE L'HOMME (SDH).	9
SÉCURITÉ (SEC).	3
SÉCURITÉ / BRIGADE DE SAPEURS-POMPIERS DE PARIS (SEC/BSPP).	10
SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (SIC).	65
TECHNIQUES D'OPÉRATIONS D'INFRASTRUCTURE (TOI).	12
TOTAL.	360